

## **Réforme sur l'expérimentation animale : le FNRS accueille avec satisfaction la décision de la Ministre Céline Tellier de suspendre provisoirement l'avant-projet d'arrêté d'exécution.**

Le FNRS a accueilli avec satisfaction la décision de la Ministre Céline Tellier de suspendre provisoirement l'avant-projet d'arrêté d'exécution relatif à la mise en application du chapitre 8 du Code Wallon du Bien-être animal, "le temps qu'un comité wallon sur l'expérimentation animale se mette en place dans la deuxième partie de 2021 », selon les informations publiées par La Libre ce 9 décembre<sup>1</sup>. Le FNRS se réjouit de l'annonce de la constitution de ce comité qui aura comme fonction « de remettre des avis sur l'ensemble de cet arrêté, mais aussi pour stimuler des alternatives, et pour pouvoir rendre des avis sur d'autres dossiers en lien avec les animaux d'expérience ».

Le FNRS soutient également l'initiative prise par différentes autorités académiques et de nombreux chercheuses et chercheurs, notamment mandataires du FNRS, qui, dans une carte blanche du Vif du 3 décembre<sup>2</sup>, ont indiqué que cet avant-projet menaçait potentiellement la recherche préclinique sur des médicaments et vaccins en Région wallonne : « L'actualité Covid conforte, si besoin était, le positionnement clé de cette recherche (bio)médicale qui contribue à élucider les mécanismes de la maladie, à élaborer les meilleurs traitements et à mettre au point les vaccins tant attendus ».

Comme le précise cette carte blanche « l'expérimentation animale a contribué à notre compréhension du vivant et à l'amélioration de la santé humaine et animale. C'est un fait, historique et bien documenté, qui ne peut souffrir aucun révisionnisme. Son importance en recherche fondamentale ou pour définir des normes environnementales est reconnue par toutes les académies et sociétés scientifiques et ne devrait donc pas pouvoir être niée publiquement ».

Un débat rigoureux doit donc effectivement s'ouvrir sur ces questions et l'information la plus complète, objective et transparente doit pouvoir être présentée au grand public, en soulignant que « l'expérimentation animale est également l'usage de l'animal dans nos sociétés qui est le plus réglementé. Le seul qui implique une autorisation éthique au cas par cas par une commission d'experts indépendants ».

---

<sup>1</sup> <https://www.lalibre.be/planete/environnement/face-a-l-opposition-des-scientifiques-celine-tellier-gele-son-projet-sur-l-experimentation-animale-5fcf69dd9978e227dff681ed>

<sup>2</sup> <https://www.levif.be/actualite/sciences/hold-up-sur-la-recherche-biomedicale-en-wallonie-carte-blanche/article-opinion-1365041.html>